



111^{ème} Salon de l'Ecole Française

Exposition d'Art Contemporain

Du mardi 15 au dimanche 20 septembre

Au Carré à la Farine

Place du marché Notre-Dame, rue de la Paroisse

78000 Versailles

RÈGLEMENT 2026

Article 1 – Conditions :

Le salon est ouvert à tous les artistes professionnels et amateurs de talent résidant en France ou à l'étranger souhaitant exposer et ayant réglé leur cotisation annuelle de 50 € à l'association Salon de l'Ecole Française. Cette cotisation vous rend membre de l'association et contribue à son développement.

Article 2 – Format et nombre d'œuvres admises :

Pour les peintures, photographies ou sculptures : 1, 2 ou 3 oeuvres selon les conditions suivantes :

- Trois œuvres : de 0 à 20 F/P/M

- Ou deux œuvres : 25 à 30 F/P/M ou 50 + 0 à 20 F/P/M ou 40 + 0 à 30 F/P/M

- Ou une oeuvre : de 60 à 80 F/P/M

Pour les **carrés et formats non standards** se rapprocher de ces dimensions en **calculant la surface**.

Article 3 – Envoi du bulletin d'inscription :

Avant le 30 juin 2026

Les photos de vos œuvres seront examinées par le Jury d'exposition qui se prononcera sur leur qualité artistique et créative, et sur leur conformité au règlement.

Important : la résolution de vos photos doit être de qualité Haute Définition (330 dpi) format JPG.

Toutes copies, imitations et toutes tendances obscènes seront refusées.

La décision du jury est sans appel.

Le résultat de la sélection est communiqué aux artistes **autour du 14 juillet**

Article 4 – Frais d'inscription au Salon

Pour les artistes sélectionnés, les frais d'inscription seront à régler **avant le 15 août**

Au-delà de cette date, les œuvres ne seront pas exposées.

Montant des frais d'inscription	Cotisation association	Droits d'accrochage	montant total
Pour une œuvre exposée	50 €	50€	100€
Pour deux œuvre exposées	50€	100€	150€
Pour trois œuvres exposées	50€	130€	180€



Article 5 - Dépôt des oeuvres lundi 14 septembre et retrait dimanche 20 septembre

Les œuvres admises devront être identiques, en tous points, aux œuvres sélectionnées

Les socles pour les sculptures sont mis à disposition par le Carré à la Farine.

Les toiles et sous-verres doivent être munis d'un bon système d'accrochage et porter au dos le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre.

Les oeuvres devront **impérativement** être déposées

- Pour les peintures et photos, le lundi 14 septembre de 9h15 à 11h
- Pour les sculptures, le lundi 14 septembre de 10h30 à 12h

L'installation et l'accrochage seront faits exclusivement par l'équipe de l'association du SEF

Retrait de l'ensemble le **dimanche 20 septembre entre 18h et 19h30.**

important : L'équipe du Salon de l'Ecole Française ne prend pas en charge la réception des œuvres envoyées par transporteur ou voie postale.

Article 6 – Ouverture du salon au public

Le salon est ouvert au public du **mardi 15 au dimanche 20 septembre de 11 h à 18 h**

Vernissage le samedi 19 septembre de 15h à 19h

Article 7 – Participation lors de vente d'une œuvre.

Par œuvre vendue, l'artiste versera un don à l'association Salon de l'Ecole Française d'un montant de :

10% sur la vente d'une sculpture

15% sur la vente d'une peinture ou d'une photo.

Article 8 – Assurances

L'association Salon de l'Ecole Française n'étant pas couverte par une assurance, celle-ci ne pourra pas être tenue responsable des risques de transport, d'exposition, de manipulations, de dégradations et de vols. Il est recommandé aux exposants de contracter une assurance personnelle.

Article 9 – Mise à jour du site internet du Salon de l'Ecole Française.

Pour les artistes dont les œuvres seront sélectionnées : Ils bénéficieront gratuitement d'un encart sur le site avec leur photo, un petit texte de présentation de leur travail, et la photo d'une de leurs œuvres.

Article 10 - Acceptation du règlement.

La participation en tant qu'exposant au Salon de l'Ecole Française implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler la présente manifestation sans préavis et sans avoir à les justifier.

Article 11– Droit à l'image

Chaque exposant s'engage à ne pas demander au Salon de l'Ecole Française des droits de reproduction. L'association du Salon de l'Ecole Française se réserve le droit d'utiliser pour sa propre communication (supports papier ou numérique) sans droit d'auteur, toutes les informations fournies par les artistes exposants, qui les acceptent.